

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

L'an deux mille seize, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE, Député-Maire, en suite de la convocation faite le 23 juin 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Député-Maire
- M. BOSSOIS, Mme CLAUSSE, Mlle KREBS, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Mme AUBRY, M. FEUILLET, Adjoints au Maire
- Mme GARCIA, M. SCHILLER, M. CHARPENTIER, Mme BETTING, M. OUALI, Mme COLLET, M. BONNEMAINS, Mme GUINOISEAU, M. GARNIER P., Mme de CHANLAIRE, M. EREN, Mme PEYRONNEAU, M. LEBRUN, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO, Mme ANGOT, M. LESAGE, Mme VARNIER, M. CORDEBARD, Mme SAMOUR, Conseillers Municipaux

Excusés : Mme DECHANT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme DORKEL M. GARNIER J., M. BOUZON, Mme AYADI, M. AMELON

Ont donné procuration :

Mme DECHANT à Mlle KREBS
Mme ROBERT-DEHAULT à M. CORNUT-GENTILLE
Mme DORKEL à Mme ANGOT
M. GARNIER J. à M. VAGLIO

Secrétaire de séance : M. LEBRUN

N° 64-06-2016

**RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU VERT-BOIS – ILOT DU CENTRE
COMMERCIAL DU VERT-BOIS – SOLLICITATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE
LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – ENQUETE
PARCELLAIRE**

Rapporteur : Mme Virginia CLAUSSE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Vert-Bois, la Ville de SAINT-DIZIER a mené une étude commerciale mettant en évidence le surdimensionnement de l'offre existante sur le Centre Commercial du Vert-Bois (CCVB).

Par ailleurs, le site présente de graves désordres ; les grandes difficultés financières de la copropriété ont conduit à ce que les immeubles présentent un état de dégradation important ; l'ambiance de désolation qui y règne cristallise le sentiment d'insécurité du quartier depuis plusieurs années. La vacance croissante des locaux commerciaux (2/3 du total) et la fermeture des deux tours de logements pour des questions de sécurité ont amplifié ce phénomène.

Aussi, la Ville de SAINT-DIZIER a pris la décision d'acquérir cet ensemble immobilier composé de logements et de cellules commerciales situés de part et d'autre du boulevard Salvador Allende afin de procéder à sa démolition.

Un terrain comportant 10 garages et 10 places de stationnement est inclus dans l'emprise physique du CCVB ; il appartient à la copropriété intitulée « Les copropriétaires Résidence Le Vivarais 2 rue Jean-Philippe Rameau ». Une intervention sur l'îlot requiert que ce foncier soit inclus dans la démarche d'acquisition/démolition.

S'agissant d'une réflexion globale sur l'offre commerciale du quartier, la ville a également inclus dans le projet une emprise isolée très proche de celle du CCVB située au 24 et 26 boulevard Salvador Allende. Elle accueille un local commercial peu entretenu à usage d'auto-école, y compris un logement et des boxes de stationnement appartenant à l'indivision HOMERE.

Les parcelles concernées sont donc les suivantes : DW5, DW 6, DX 75, DX 85 à DX 107, DX 113, DX 116, DX 124 et CE 11.

La collectivité a contacté tous les propriétaires où s'est positionnée plus globalement sur les ventes intervenues sur les fonciers susnommés dans le cadre du recours au droit de préemption urbain. Si certaines transactions ont pu être réalisées à l'amiable, les discussions engagées n'ont pas toujours permis d'aboutir à un accord. La résolution de cette situation devant recueillir la maîtrise complète du foncier, le recours à la procédure d'expropriation s'avère nécessaire.

La démarche engagée par la ville est soutenue par l'Agence nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre des conventions partenariales pour la rénovation urbaine du quartier du Vert-Bois ; en effet, les études préalables qui ont permis de définir ce projet ont été plébiscitées par l'ANRU, qui a par suite décidé d'accompagner la collectivité dans la réalisation des opérations en l'inscrivant :

- ✗ dans l'avenant de clôture de la convention de première génération (fin 2015)
- ✗ dans le protocole de préfiguration de la convention de seconde génération (avril 2016)

La collectivité souhaitant effectuer l'enquête parcellaire en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

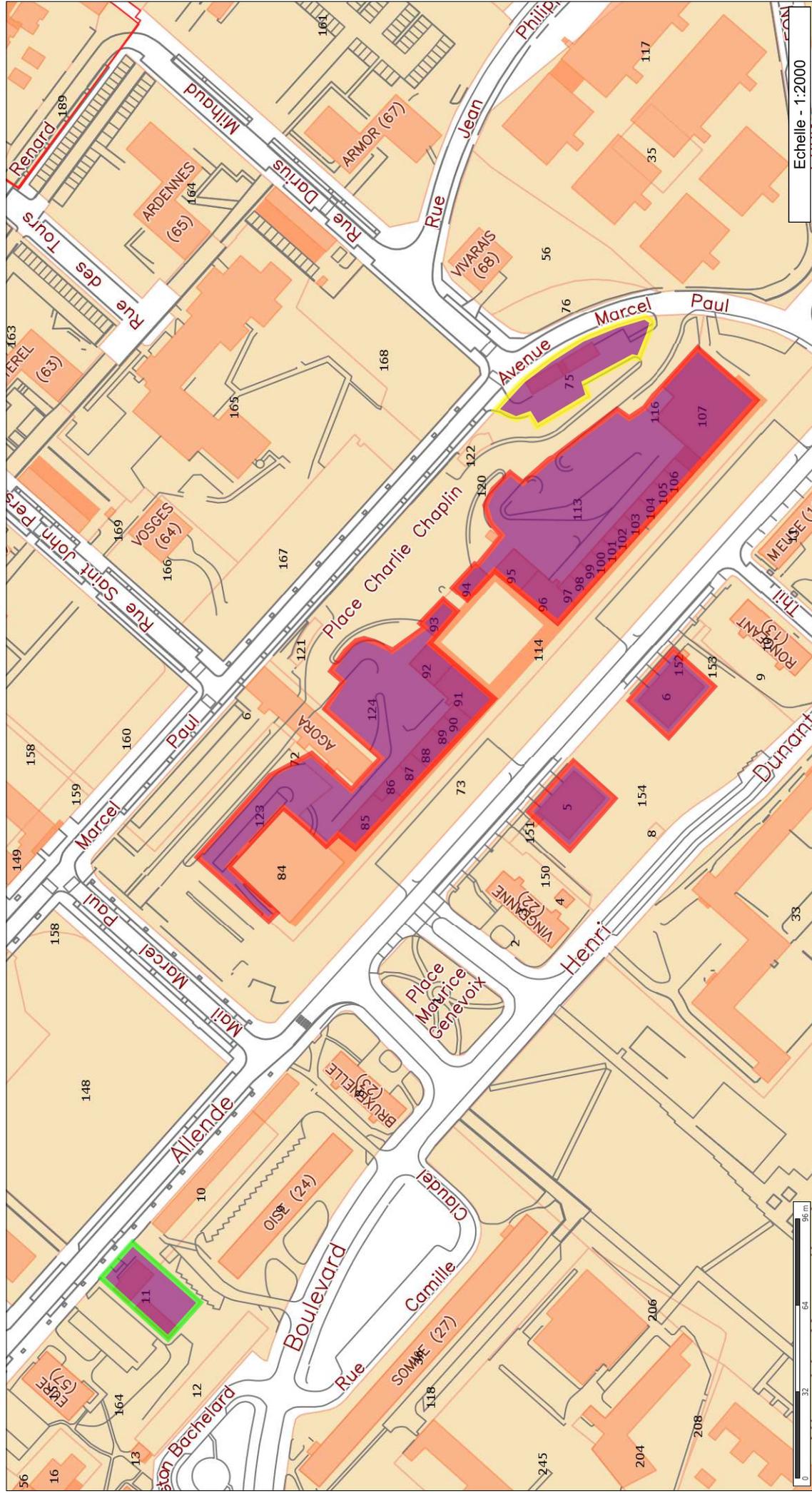
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou en son absence Madame Virginia CLAUSSE ou Mademoiselle Pascale KREBS à déposer un dossier d'ouverture d'enquête parcellaire sur les parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou en son absence Madame Virginia CLAUSSE ou Mademoiselle Pascale KREBS à solliciter la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles nécessaires à la réalisation du projet, notamment l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou en son absence Madame Virginia CLAUSSE ou Mademoiselle Pascale KREBS à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Parcels concernés par l'expropriation



copropriété "Le Vivarais 2"

copropriété "centre commercial du vert bois"



indivision HOMERE